



Paris, le 25 octobre 2024

Monsieur le Maire,

Je fais une nouvelle fois auprès de vous mon travail de présidente d'association en vous relayant la stupéfaction et l'indignation de tous nos membres, et, bien au-delà de notre association, d'un nombre considérable de Montmartrois, à la suite de ce qui s'est passé le 21 octobre au maquis de Montmartre.

À 8h du matin, la police descendait (au sens propre, puisque les policiers ont utilisé des échelles pour franchir le haut mur de soutènement côté avenue Junot) dans le terrain jusque-là occupé par le Club Lepic Abbesses de Pétanque (CLAP) pour en expulser les membres encore présents. Cela fait (sans ménagements), les forces de l'ordre ont entrepris de vider systématiquement le lieu de tout ce qu'il pouvait contenir, puis ont laissé la place à une équipe d'ouvriers, qui se sont aussitôt chargés de démolir toutes les installations (club house, casiers des boulistes, revêtements des pistes, etc). Et enfin, la réaction des riverains, qui ont voulu bloquer de façon pacifique la sortie du camion de déménagement emportant toutes les affaires du Clap, a suscité l'intervention des CRS.

À l'heure qu'il est, ce site classé depuis 1991 est presque entièrement et irrémédiablement détruit, sans que, à notre connaissance, aucune des autorisations prévues par la législation sur les sites classés n'ait été obtenue ou demandée. Plus grave encore : de façon totalement sauvage, un passage a été immédiatement ménagé entre le terrain privé de l'Hôtel Particulier, et l'espace public.

Nous avons suivi cette affaire depuis les origines, et n'ignorons pas que l'expulsion était chose décidée et accordée par la justice. Mais de votre côté, vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs recours contre l'attribution du terrain à l'Hôtel particulier et contre la régularité de la procédure sont en suspens, ainsi qu'une médiation en cours — vous auriez légitimement pu attendre que la justice ait définitivement tranché ; ni que le directeur de la société Fremosc, qui gère l'Hôtel particulier, a construit par ailleurs des annexes et des aménagements sur son terrain sans aucune autorisation ; vous n'ignorez pas, enfin, qu'il exerce indûment une activité commerciale dans un passage privé dont le règlement stipule une occupation bourgeoise (donc non commerciale) de ces lieux, d'ailleurs classés.

Monsieur le Maire, permettez-nous de vous dire que ce comportement, de la part d'un élu vis-à-vis de ses administrés, nous a profondément choqués. Accorder, dans des conditions contestables, l'occupation d'un espace public à un établissement de luxe, au détriment d'une association à but non lucratif qui y était présente depuis près de cinquante ans, était déjà difficilement défendable ; dégager le terrain de cette façon brutale pour laisser le champ libre aux marteaux piqueurs de M. Comtet l'est encore moins.

Je ne sais pas si vous vous êtes rendu sur place, mais à toute fins utiles, je vous envoie en pièce jointe ces quelques photos qui illustrent le saccage de ce qui restait encore d'un site classé et protégé.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'expression de notre tristesse et de notre indignation.

B. Dunner
Présidente